

**AVIS PUBLIC  
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 620**

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 620 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 15 février 2021, intitulé : "**Règlement numéro 620 autorisant des travaux municipaux admissibles au programme TECQ pour l'année 2021 et un emprunt de 8 285 000 \$**", a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 16 avril 2021.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Saint-Hyacinthe, le 21 avril 2021



Me Isabelle Leroux, ll.m.  
greffière adjointe